

Les césars de la honte assignés en justice



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 19 mars 2021

Source [Valeurs actuelles] Julien Aubert et neuf autres élus d'Oser la France condamnent les actes de l'actrice qui s'est mise à nue aux yeux du grand public.

La 46ème cérémonie des César n'en finit plus de faire parler. Ce mardi 16 mars, le député du Vaucluse Julien Aubert a posté un tweet en lien dénonçant le geste de Corinne Masiero lors de la cérémonie du 12 mars. Elle qui s'était mise à nu pour dénoncer la situation du secteur culturel en pleine pandémie. Dans son tweet, il joint une capture d'écran d'un communiqué de presse auquel se joignent neuf autres parlementaires, intitulé « Cérémonie des César : du journal de l'Art au journal du Hard ». Deux autres captures présentent une lettre de signalement adressée au procureur de la République de Paris.

Notifiant le hashtag #Césardelahonte, l' élu d'Oser la France l'accompagne du message suivant : « Cérémonie des César 2021 : j'interpelle le procureur de la République de Paris sur la scène d'exhibition de Mme Corinne Masiero. » Ses collègues et lui-même écrivent : « Avec la cérémonie des César diffusée le 12 mars, Canal + nous a offert, à l'heure où même les victimes du confinement Castex sont encore en pleine possession de leurs moyens, un scénario de strip-tease "full monty" improvisé. » Le communiqué précise que l'actrice s'est « totalement déshabillée, imposant sa nudité, d'une part, au public physiquement présent dans la salle de spectacle et, d'autre part, aux téléspectateurs de l'émission. »

Sur la lettre adressée au procureur de la République, les élus qui s'en prennent à Corinne Masiero rappellent la loi : « Nous souhaitons attirer votre attention sur les dispositions de l'article 222-32 du Code pénal, lequel dispose que "l'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu public accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende." »

Julien Aubert et ses camarades reprochent à la chaîne la diffusion des images : « Une erreur de Canal + qui a avancé en phase non cryptée le journal du Hard. Autrefois, [elle] traitait avec élégance les clients de la chaîne en leur proposant, à l'heure où les enfants dormaient, un programme pour les parents. » Condamnant fermement les faits qui se sont déroulés dans la salle de spectacle de l'Olympia, ils précisent : « Même si la liberté d'expression autorise une certaine forme d'expression corporelle dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche de contestation politique, elle ne saurait tout justifier [...] Le comportement de l'artiste doit nécessairement être proportionné, d'abord, à la nature du public, et ensuite, au message qui est véhiculé, ce qui n'est pas le cas ici. » Enfin, les parlementaires d'Oser la France estiment que les trois conditions pour qualifier l'acte de Corinne Masiero de délit d'exhibition sexuelle, sont réunies.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)